

## Rapport annuel



SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE

Commune de Saint-Pierre-Les-Nemours

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2011

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■ CONVENTIONS D'IMPORT OU EXPORT.....	5
■ RESSOURCES EN EAU .....	6
■ POPULATION DU SERVICE (DONNEES 2010) .....	6
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	7
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES.....	7
■ LONGUEUR DU RESEAU .....	8
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>9</b>
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	9
■ FRAIS D'ABONNEMENT.....	9
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	9
■ PRIX DE L'EAU TARIFS HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	10
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU SERVICE.....	11
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	12
■ RECETTES D'EXPLOITATION .....	13
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■ QUALITE DE L'EAU.....	14
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	15
■ PERFORMANCE DU RESEAU .....	16
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>18</b>
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	18
■ ETAT DE LA DETTE .....	18
<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE ...</b>	<b>19</b>
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	19

# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

## de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE PUBLIC

Le SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE regroupe les communes de AUFFERVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, ORMESSON, NEMOURS, POLIGNY et SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes: AUFFERVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, ORMESSON, NEMOURS et SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

La compétence eau potable est découpée en 10 services :

- Aufferville
- Bagneaux-sur-Loing
- Chatenoy
- Chevrainvilliers
- Darvault
- Fay-Les-Nemours
- Nemours
- Ormesson
- St-Pierre-les-Nemours
- Usine de traitement eau potable

**Le présent rapport concerne uniquement le service : St Pierre-les-Nemours.**

Ce service comprend uniquement la commune de SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 925 habitants

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 1994. La durée du contrat est de 20 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2013.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	05/01/2001	Transfère le contrat d'affermage de SAUR à SAUR FRANCE.
2	06/01/2005	Prend en compte les nouvelles exigences du décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux

		destinées à la consommation humaine. Modifie le tarif de base du délégataire.
3	19/12/2005	Transfère les compétences en distribution d'eau potable de la commune au SIAEP de Nemours-St Pierre à compter du 1er janvier 2006.
4	27/03/2007	Harmonisation des dates de reversement de la surtaxe à l'échelle du syndicat Nouveau règlement de service calqué sur ceux de Bagneaux sur Loing et Darvault dont : - dispositions spécifiques pour les compteurs « verts » - installation des nouveaux compteurs sur voie publique
5	06/02/2009	Harmonisation des contrats du syndicat modifiant la date d'actualisation du tarif de base : - dates de reversement des surtaxes pour les contrats AEP et le contrat assainissement Nemours - les dates de relève des compteurs - les règlements de service
6	29/03/2010	- Révision du périmètre d'affermage : la station de production est sortie du périmètre de la commune et intégrée à celui du contrat d'affermage de l'UTEP, - Ré-évaluation des montants du renouvellement contractuel du fait de la modification du périmètre de l'affermage - Nouvelle assiette de consommation

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	Exclusivité réalisation branchements neufs

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---

■ **CONVENTIONS D'IMPORT OU EXPORT**

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
Convention d'Import/Export Permanent	SAUR France et Sté BOUYGUES TELECOM	.Exploitation des antennes de téléphonie mobile (redevance d'occupation pour le Syndicat -indemnités pour mise à disposition d'agents par la SAUR). Cette convention est un avenant N°1 à la précédente convention qui date de 2001.	2007	10 ans
Convention d'Import/Export Permanent	SAUR France et Sté SEM@FOR77	Convention d'occupation du domaine public (réservoir de Montaviot) pour 4 petites antennes radio pour l'internet haut-débit (technologie Wimax). SEM@FOR77 est délégataire du conseil général	2007	5 ans
Autre engagement écrit d'Import/Export Permanent	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE -Usine de traitement eau potable – Siaep Nemours-St Pierre			

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Prélèvements/Ressources propres (période de relèvé)*

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h] Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2010 [m <sup>3</sup> ]	Production 2011 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Source	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Chaintreauville-captage Saint Pierre-les-Nemours	100 m <sup>3</sup> /h 2 000 m <sup>3</sup> /j			
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Montaviot	60 m <sup>3</sup> /h 1 200 m <sup>3</sup> /j			

<b>Total prélevé</b>		<b>381 594</b>	<b>0</b>	<b>- 100%</b>
----------------------	--	----------------	----------	---------------

- *Importations d'eau (période de relèvé)*

Import depuis	Importé en 2010 (m3)	Importé en 2011 (m3)
SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE BAGNEUX DARVAUL – Usine de traitement eau potable	509 401	432 519

- *Total des volumes d'eau potable (période de relèvé)*

Total des ressources (m3)	2010	2011	Variation
Ressources propres	381 594		
Importations	509 401	432 519	- 15,09%
<b>Total général</b>	<b>890 995</b>	<b>432 519</b>	<b>- 51,46%</b>

## ■ POPULATION DU SERVICE (DONNEES 2010)

- *Population selon le dernier recensement*

Le nombre de résidents permanents est de	5 716
Le nombre de résidents temporaires est de	175
Le total des résidents est de	5 891

- Population estimée

La population (résidents permanents + temporaires) concernée par le service est de 5 925

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

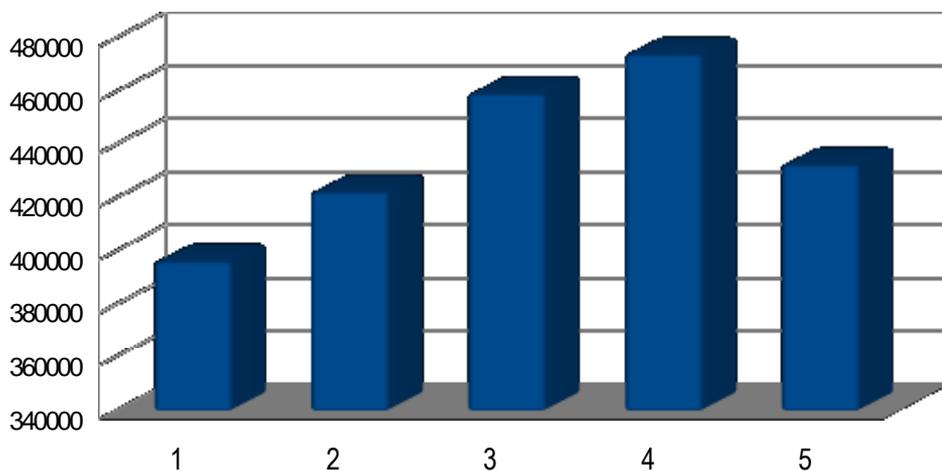
Abonnés	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 403		
Nombre d'abonnements non domestiques			
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 403</b>	<b>2 415</b>	<b>+0,50 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la population de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES**

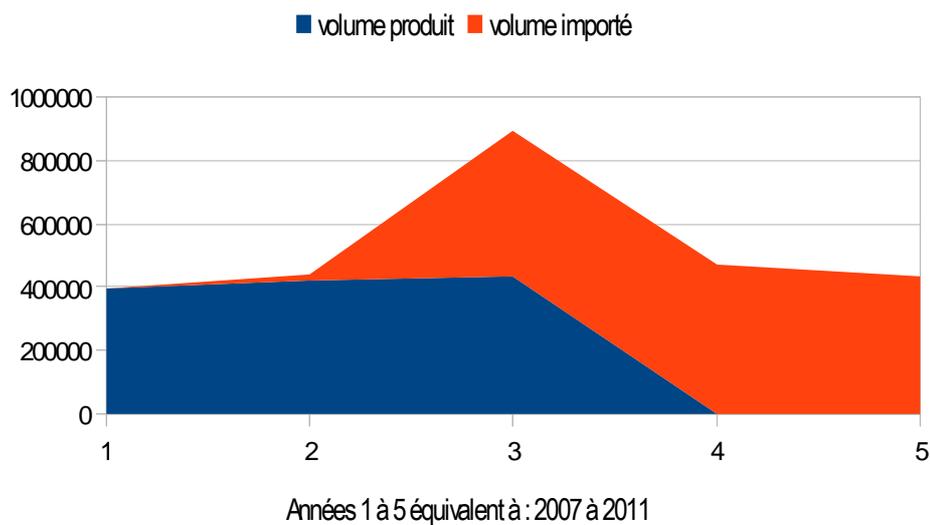
Volumes [m <sup>3</sup> ]	2010	2011	Variation
Volume produit	0	0	0
Volume importé	473 981	432 519	- 8,75%
Volume exporté	0	0	0
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>473 981</b>	<b>432 519</b>	<b>- 8,75%</b>
<b>Volume total consommé hors VEG</b>	<b>356 654</b>	<b>341 302</b>	<b>- 4,50%</b>

Volumes annuels mis en distribution



Années 1 à 5 équivalent à 2007 à 2011

**Evolution des volumes d'eau potable produits et importés**



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2010	2011	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	55,4	55,4	0

## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2012, la formule appliquée conduit à une variation par rapport au tarif de base en vigueur de 2,17% ((2,76 € TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> en 2011 et 2,82 TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> en 2012).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ABONNEMENT

Au 1er janvier 2012, les frais d'abonnement au service pour tout usager s'élèvent à 30,15 € TTC.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2011	1 <sup>er</sup> janvier 2012	Variation
Pour la collectivité	0,3480	0,3480	0

## ■ PRIX DE L'EAU TARIFS HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	8,73	9,02	+3,32%
	Abonnement part UTEP *	18,77	19,55	+4,16%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Le m <sup>3</sup>	0,5089	0,5263	+3,42%
<b>Part proportionnelle UTEP</b>	Le m <sup>3</sup>	0,2456	0,2558	+4,15%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	N° 1 (0 à 10 000 m <sup>3</sup> )	1,20	1,25	+4,17%
(tranche en m <sup>3</sup> /an)	N° 2 (au-delà de 10 000 m <sup>3</sup> )	1,20	1,25	+4,17%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,08	0,0536	-33,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
Exploitant	118,04	122,43	+3,72%
Collectivité	144,00	150,00	+4,17%
Agence de l'eau prélèvement	9,60	6,43	-33,02%
TVA	14,94	15,34	+2,68%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>286,58</b>	<b>294,20</b>	<b>+2,66%</b>

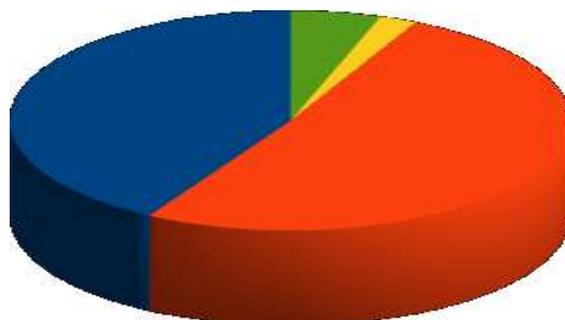
<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+3,97 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,45 €/m<sup>3</sup> TTC

### Répartition au 1er janvier 2012

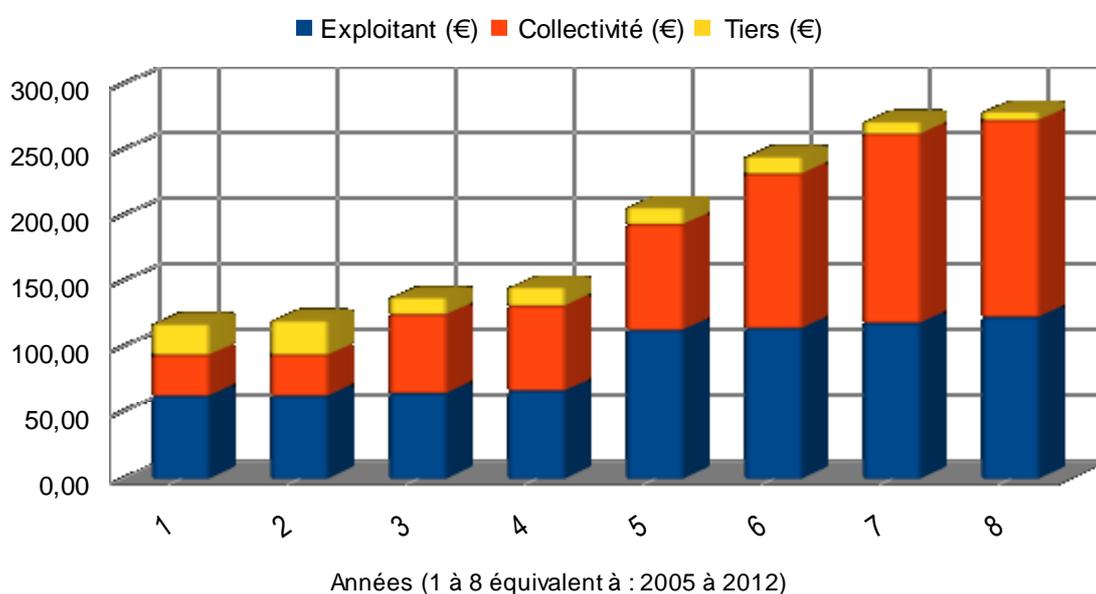
- Exploitant 41,61%
- Collectivité 50,99%
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 2,19%
- TVA 5,21%



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU SERVICE

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m3 (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant (€)	Collectivité (€)	Tiers (€)	Total hors TVA (€)
2005	62,42	31,20	24,00	117,62
2006	62,46	31,20	26,40	120,06
2007	64,39	60,00	13,20	137,59
2008	66,32	64,80	14,40	145,52
2009	112,69	80,40	13,20	206,29
2010	114,00	117,60	13,20	244,80
2011	118,04	144,00	9,60	271,64
2012	122,43	150,00	6,43	278,86



## ■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	8,73	9,02	+3,32%
	Abonnement part UTEP *	18,77	19,55	+4,16%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Le m <sup>3</sup>	0,5089	0,5263	+3,42%
<b>Part proportionnelle UTEP</b>	Le m <sup>3</sup>	0,2456	0,2558	+4,15%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *			
	Abonnement part UTEP *			
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	N° 1 (0 à 10 000 m <sup>3</sup> )	1,20	1,25	+4,17%
(tranche en m <sup>3</sup> /an)	N° 2 (au-delà de 10 000 m <sup>3</sup> )	1,20	1,25	+4,17%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Part UTEP (€/m <sup>3</sup> )			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,08	0,0536	-33,00%
	Redevance de pollution domestique	0,3480	0,3480	0
	TVA	5,5%	5,5%	

Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
Exploitant	118,04	122,43	+3,72%
Collectivité	144,00	150,00	+4,17%
Agence de l'eau prélèvement	9,60	6,43	-33,02%
Redevance de pollution domestique	41,76	41,76	0,00%
TVA	17,24	17,63	+2,30%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>330,64</b>	<b>338,25</b>	<b>+2,30%</b>

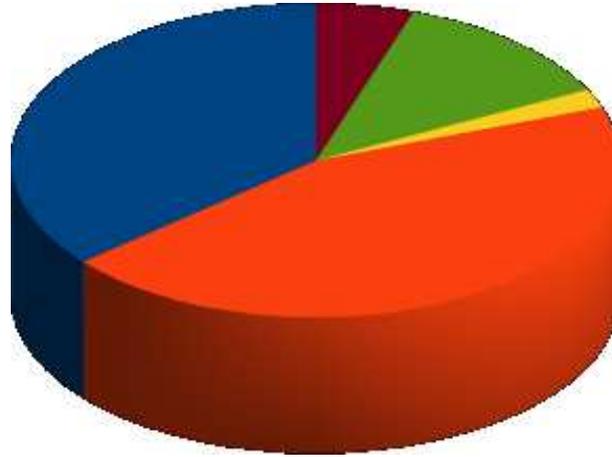
<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+3,97 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,82 €/m<sup>3</sup> TTC

Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2012

- Exploitant 36,19%
- Collectivité 44,35%
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 1,9%
- Redevance pollution domestique 12,35%
- TVA 5,21%



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Recette vente d'eau (estimation)	349 000,00 €	377 000,00 €	8,02%

- *Recettes de l'exploitant*

	2010	2011	Variation
Recettes vente d'eau	194 600,00 €	178 600,00 €	-8,22%
<b>Autres recettes</b>			
Produits des travaux attribués à titre exclusif	9 600,00 €	29 400,00 €	206,25%
Produits accessoires	9 600,00 €	9 300,00 €	-3,13%
<b>Total des recettes</b>	<b>213 800,00 €</b>	<b>217 300,00 €</b>	<b>1,64%</b>

## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	10	0	100%	-
Conformité physico-chimique	11	0	100%	-

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

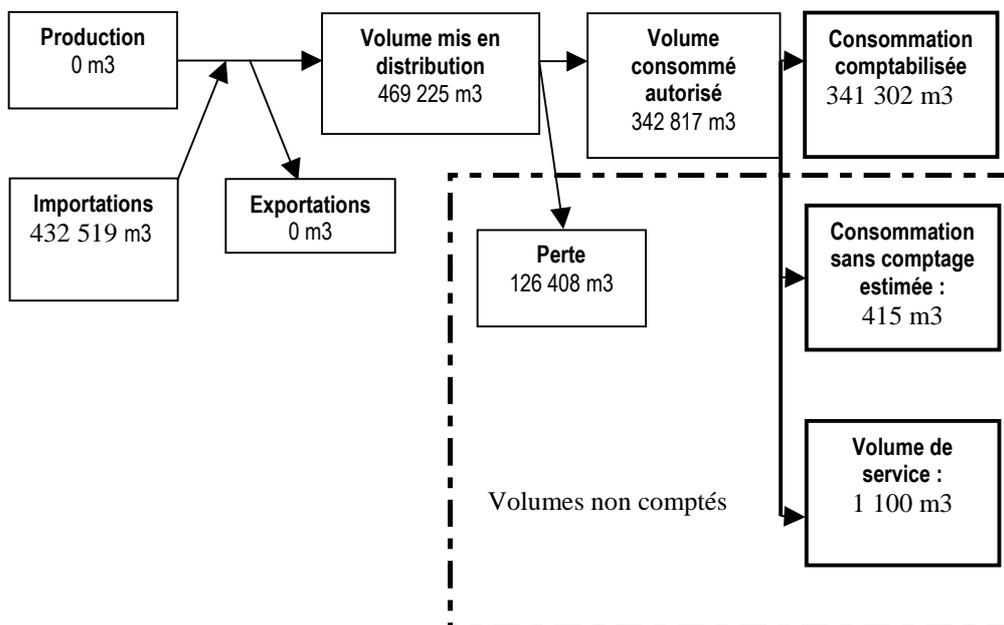
**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	0	50
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	10	
mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	
localisations et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	
localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 415 m3 par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 100 m3 par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement du réseau de distribution (%)	85,4%	81,9%	92,6%	70,2%	73,1%

**NB** : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

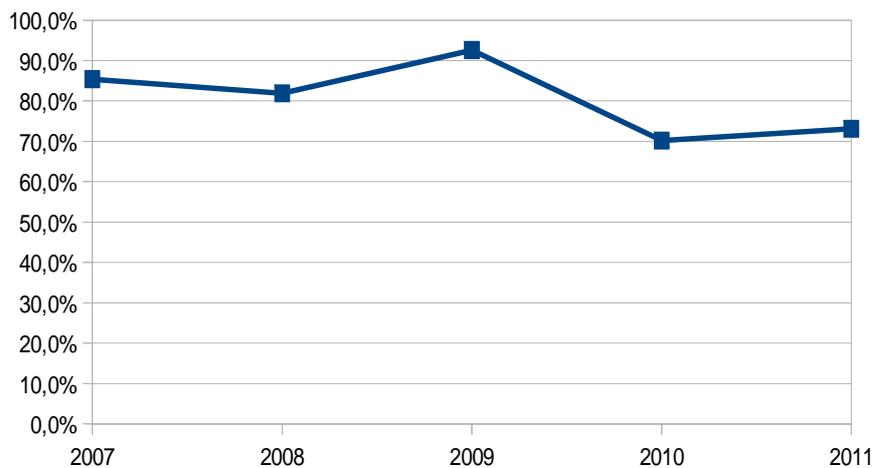
	2007	2008	2009	2010	2011
indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	3,2	4,1	1,8	7,6	6,52

- **Indice linéaire de pertes en réseau =**

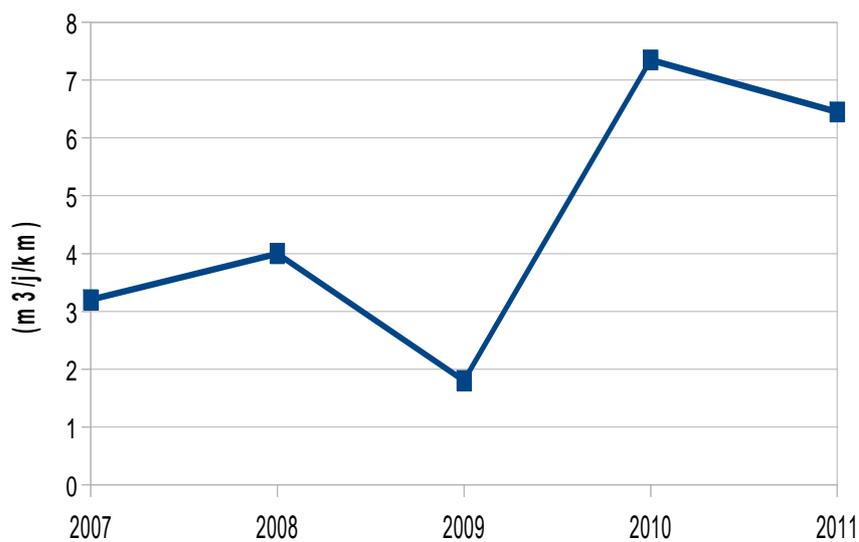
Perte / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011
indice linéaire de perte en réseau (m3/km/j)	3,2	4	1,8	7,35	6,45

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire de perte en réseau



## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2011, les opérations suivantes ont été réalisées par l'exploitant :

#### Les travaux de recherches de fuites :

Campagnes régulières de recherches de fuites avec :

Inspections systématiques des zones sensibles

Recherches ponctuelles par corrélateur, capteur acoustique et gaz traceur

#### Les travaux d'exploitation :

1 intervention curative pour la remise en état de fonctionnement du ballon anti béliet du système de surpression du Puisselet

1 intervention préventive d'entretien de la porte n°1 du système de surpression du Puisselet

2 interventions de nettoyage et désinfection des bâches et des réservoirs (réservoirs de Montmien et de Montaviot de la commune)

13 interventions pour fuites / casse sur branchements

6 interventions pour fuites / casse sur conduites

13 interventions de purge de réseau

3 interventions pour raccordement (avis, coupure et remise en service)

1 intervention d'entretien / vérification PI / BI.

#### Branchements en plomb

Au cours de l'année 2011, 119 branchements en plomb ont été remplacés :

Branchements	2010	2011
Nombre total de branchements en service	2 403	2 415
Dont nombre de branchements en plomb	723	604
<b>% de branchements en plomb / nombre total de branchements</b>	<b>30%</b>	<b>25%</b>

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessus.

### ■ ETAT DE LA DETTE

La dette apparaît dans le rapport général de la collectivité (inclus dans la dette globale de l'ensemble du service d'eau potable de la collectivité).

## ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
<b>Montants des abandons de créance</b>	74,00 €	219,00 €
Dont part délégataire	74,00 €	219,00 €
Dont part collectivité		
Nombre de demandes reçues		
Nombre d'aides accordées		
<b>Montant des versements à un fonds de solidarité</b>		
Dont part délégataire		
Dont part collectivité		